

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/206

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Centre d'Investigations Préventives et Cliniques (IPC) pour la mise en place de permanences afin de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics accueillis

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8

Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Hôtel de Ville
Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémitra Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/206

Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Centre d'Investigations Préventives et Cliniques (IPC) pour la mise en place de permanences afin de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics accueillis

Atelier Santé Ville

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Josiane BERREBI, Adjointe au Maire chargée des Retraités et de la Santé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 17 juin 2025,

VU la convention de partenariat proposé par Le Centre d'Investigations Préventives et cliniques – IPC, afin de mettre en place des permanences pour favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics,

CONSIDERANT que l'accès aux soins est un enjeu fondamental de santé publique, particulièrement pour les populations les plus vulnérables, notamment celles résidant dans les quartiers relevant de la politique de la ville,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la santé des populations les plus fragiles et de réduire les inégalités d'accès aux soins,

CONSIDERANT que l'Atelier Santé Ville a pour vocation de participer à l'amélioration de l'état de santé de la population, en particulier des habitants des quartiers les plus défavorisés, et ainsi réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,

CONSIDERANT que la mise en place de permanences d'Examen de Prévention en Santé du centre d'Investigation Préventive Clinique (IPC) de Corbeil-Essonnes à Ris-Orangis, favorisera l'accès aux soins et la prévention en santé des Rissois accueillis à partir de 16 ans,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre le Centre d'Investigations Préventives et Cliniques (IPC) et la Ville de Ris-Orangis conclue dans le cadre de la mise en œuvre de permanences au 10 Jacques Brel, afin de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des publics accueillis en leur proposant des Entretiens Individuels de Prévention (EIP) et en facilitant l'accès à l'Examen de Prévention en Santé (EPS) aux centres IPC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la ladite convention de partenariat, tout avenant visant à modifier le lieu de permanence et tout document subséquent.

2025/

PRECISE que la prestation sera réalisée à titre gracieux par le Centre d'Investigations Préventives et Cliniques (IPC).

PRECISE que les permanences auront lieu selon le calendrier défini dans la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 01 JUIL. 2025
Publié le : 03 JUIL. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 01/07/2025 à 15:07

